

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux



• Déclarer l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement

 Déclarer que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction

• Déclarer que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable

La présent	te déclaration a été reçue à l	a mairie
		Pur de FIELD
		ematrice 2
le 1 7	10 2017	Cachet de la main Carpaine du receveur

ou à la déclaration préalable	7 10 30 7 Cachet de la main de surreinne d'receveur			
1 - Désignation du permis ou de la déclaration pro	alable			
☐ Permis de construire N°				
☐ Permis d'aménager ⇒ N° P A O 8 6 0 9 9	1,4,C,0,0,0,1			
S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries? 🖵 Oui 🖵 Non				
Si oui, date de finition des voiries fixée au :				
☐ Déclaration préalable ➡ N° ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐				
2 - Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autor	sation)			
Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieur ☐				
Nom:	Prénom :			
Vous êtes une personne morale Dénomination : LES LOGES TERRAINS	Raison sociale :SARL			
N° SIRET: 7, 5, 3, 0, 1, 7, 5, 2, 4, 0, 0, 0, 2,	0 Type de société (SA, SCI,) : S A R L			
Représentant de la personne morale :Madame Monsieur				
Nom :BOUTIN	Prénom : PASCAL			
3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.)				
Adresse : Numéro : Voie :				
Lieu-dit : Localité				
Code postal : BP : Cedex :	_			
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :			
☐ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :				
l'adresse suivante :	sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus			
l'adresse suivante : J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de h	sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus			
l'adresse suivante : J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification	sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus			
l'adresse suivante : J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de l'4 - Achèvement des travaux	sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus uit jours.			
l'adresse suivante : J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de l' 4 - Achèvement des travaux Chantier achevé le : 1,6,1,0,2,0,1,7	sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus uit jours.			

Surface créée (en m²) :	
Nombre de logements terminés :	dont individuels : dont collectifs :
Répartition du nombre de logements terminés par type de fina	incement
☐ Logement Locatif Social : ☐ ☐ ☐	
Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) :	
☐ Prêt à taux zéro : ☐ ☐ ☐	
☐ Autres financements : ☐ ☐ ☐	
J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à À SAINT BENOIT Le :16 OCTOBRE 2017	à l'autorisation (permis ou non-opposition à la déclaration préalable) À Le :
Signature du (ou des) déglarant(s)	Signature de l'architecte (ou de l'agréé
SARL Les Loges Terrains 4, Rue du Pré Médaid 86280 SAINT BENOIT Tél.: 05 49 18 41 13 • APE 4110A Siret 753 012 824 00020 • FR 87 753 017 524	en architecture) s'il a dirigé les travaux
Pièces à joindre (cocher les pièces jointes à votre déclaration	attestant l'achèvement et la conformité des travaux) :
AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalisés res R. 111-19-27 du code de la construction et de l'habitation	pectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art. n [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme] ;
d'achèvement est accompagnée d'un document établi par un	111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration n contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code s sur le respect des règles de construction parasismiques et para- nnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme];
AT.3 - L'attestation de prise en compte de la règlementation et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme] ;	thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la construction
AT.4 - L'attestation de prise en compte de la règlementation	acoustique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée :

- soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune ;
- soit déposée contre décharge à la mairie.

et de l'habitation [Art. R.462-4-3 du code de l'urbanisme].

À compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de **trois mois** pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R. 462-7 du code de l'urbanisme².

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination et le cas échéant de sous-destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général des impôts).

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

¹ La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.

² Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans un secteur sauvegardé, dans un site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classés dans le cœur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.